



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2007

Soixante et unième session
Point 11 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007

[sans renvoi à une grande commission (A/61/L.68)]

61/293. Prévention des conflits armés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/337 du 3 juillet 2003,

Ayant à l'esprit les responsabilités, fonctions et pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne plus particulièrement les questions relatives à la prévention des conflits armés,

Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième-deuxième session la question intitulée « Prévention des conflits armés ».

*107^e séance plénière
13 septembre 2007*